

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, en date 4 novembre 2019, à 19 h 30. Sont présents les conseillers municipaux: Messieurs Dave Bourque, Marc Hardy, Alexandre Lupien, Claude Morin et Madame Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2019-1104-163

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Claude Morin, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption des procès-verbaux d'octobre 2019
- 4) Adoption des comptes Municipalité de Barraute
- 5) Correspondance
- 6) Première période de questions
- 7) Travaux municipaux
 - 7.1 Calendrier des travaux
 - 7.2 Suivi
 - 7.2.1 CPTAQ – Demande M. Serge Fiset
 - 7.2.2 CREAT – Bornes électriques
 - 7.2.3 Subvention PPA-ES - boulevard 12^e Avenue
 - 7.2.4 Assurances de dommages 2020-2021
 - 7.2.5 MTQ – Feux clignotants « coin Richelieu »
 - 7.2 Autre information
- 8) Suivi des dossiers des conseillers
- 9) Demandes de dérogations mineures
 - 9.1 M. Michel Gagnon
 - 9.2 M. Éric Lyrette
- 10) Mise à jour – Recueil des politiques des ressources humaines
 - Demandes salariales (Art. 12 – Salaires et classifications)
 - Échelle salariale 2019-2020-2021
 - Conditions de travail des employés permanents (Art. 24 – Jours de maladie)
 - Conditions de travail des employés temporaires (Art. 22 – Vacances annuelles)
- 11) Ajustements vacances
- 12) Avis de motion – Règlement tarification des services
- 13) Avis de motion – Programme de revitalisation
- 14) Avis de motion – Règlement de taxation 2020
- 15) Modification – Règlement 160
- 16) Tarification aréna
- 17) Schéma de couverture incendie – MRC Abitibi
- 18) MRC Abitibi – Fonds forêt
- 19) Programmation TECQ 2019-2023
- 20) Analyse de vulnérabilité du puits - Akifer
- 21) Gouvernance écoles publiques
- 22) Achat – Plateaux sportifs
- 23) Projet « Accessibilité à la montagne »
- 24) Renouvellement abonnement à la bibliothèque élèves du primaire
- 25) Cautionnement Foire du camionneur
- 26) Demandes d'aide financière
 - École Amidanse
 - Noël des enfants
 - Fondation OLO
 - Prévention du suicide
- 27) Radio boréale
- 28) Campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon »
- 29) Liste des arrérages de taxes / Vente pour non-paiement de taxes
- 30) États financiers au 30 septembre 2019
- 31) États comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2019
- 32) Inclusion et ouverture à la diversité

- 33) Informations diverses :
 - a) Fermeture des bureaux administratifs – Période des Fêtes
 - b) Mise à jour – Calendrier des dates à retenir
- 34) Deuxième période de questions
- 35) Levée de l'assemblée

2019-1104-164

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 7 octobre 2019 et son ajournement du 8 octobre 2019 du Conseil soient et sont par la présente adoptés.

2019-1104-165

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

Comptes payés au 31 octobre 2019

1.	Salaire net des employés et élus municipaux.....	54 302.29 \$
2.	Wolseley - Conduite 2e Rue O-13e Ave., asphalte.....	855.31 \$
3.	H2lab - Analyse d'eaux usées	18.80 \$
4.	Revenu Québec - Avis de cotisation TPS	1 921.55 \$
5.	Revenu Québec - Avis de cotisation TVQ.....	10 113.41 \$
6.	Globnor - Entretien stiga.....	82.77 \$
7.	Les Industries Harnois - Achat serre.....	33 621.71 \$
8.	Ville d'Amos - Compensation 2019	250.00 \$
9.	Beaulieu construction - Coffrage et structure serre.....	23 891.81 \$
10.	Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau	518.43 \$
11.	La Croix rouge - Entente serv aux sinistrés	320.96 \$
12.	Réseau biblio - Cartes d'abonné.....	17.25 \$
13.	Excavation Égide Bédard - Ouvrage rétrocaveuse.....	175.00 \$
14.	Jacquelin Gamelin enrg. - Rempl. Camion vidange	126.47 \$
15.	Gestion Loca bail - Support et maintenance	202.38 \$
16.	H2lab - Analyse d'eaux usées	42.54 \$
17.	Hydro-Québec - Frais électricité.....	2 798.72 \$
18.	Larose, Francine - Entretien automne	280.00 \$
19.	Monsieur Debeunavet - Arbustes.....	263.87 \$
20.	Petit, Daniel - Travaux sylvicoles place Lebel	700.00 \$
21.	Revenu Québec - Remise du mois septembre.....	19 123.84 \$
22.	Agence du revenu du Canada - Remise du mois	7 180.46 \$
23.	Saniquip - Entretien camion vidange	115.26 \$
24.	Télédistribution Amos - Système téléphonique	247.01 \$
25.	Telus - Services mobiles véhicules	411.18 \$
26.	Transport ACC - Fardier place Lebel	465.65 \$
27.	UAP - Entretien machinerie.....	1 370.71 \$
28.	Canadien national - Entretien passage à niveau.....	496.00 \$
29.	Lauzier, Jean-Nil - Coupe d'arbres place Lebel	300.00 \$
30.	Municipalité de Barraute - Petite caisse, frais de postes.....	793.29 \$
31.	SSQ Groupe financier - Prime ass. collective.....	2 942.80 \$
32.	Télédistribution Amos - Service internet.....	258.46 \$
33.	Ent. J. Raby - Poteaux aqueduc rang 6	2 125.12 \$
34.	Tourisme ATRAT - Adhésion annuelle.....	609.36 \$
35.	Lumen - Lampe aréna	173.36 \$
36.	Livraison Parco - Frais de livraison	10.03 \$
37.	Praxair distribution - Oxygène garage mun.	87.22 \$
38.	Location d'outils simplex - Location rouleau compacteur	581.10 \$
39.	Intermarché - Camp de jour	2.29 \$
40.	ADN Mécanique - Réparation pneu, filtre, pneu	373.52 \$
41.	Animalerie Benji - Frais ramassage chats.....	86.24 \$
42.	Centre du camion - Entretien camion	100.95 \$
43.	Daniel Tétreault, CPA - Services professionnels.....	2 299.50 \$
44.	Ferme Solabi - Location machinerie.....	149.47 \$
45.	Globnor - Entretien stiga.....	74.78 \$
46.	Les Industries Harnois - Montage de la serre	7 994.57 \$

47. Lamoureux DL & Ass. - Ligne électrique puits rang 6.....	6 645.56 \$
48. Larouche bureautique - Copies facturables.....	433.74 \$
49. Centre du camion Mabo - Entretien camion incendie.....	72.89 \$
50. Millaire & Godbout - Entretien machinerie.....	468.11 \$
51. Municipalité de La Corne - Frais tour télécommunication.....	284.95 \$
52. Mécanique Gélinas - Certificat cadeau, essence.....	604.28 \$
53. Livraison Parco - Frais de livraison.....	10.03 \$
54. Pages jaunes - Placement en ligne.....	31.73 \$
55. Propane Nord-Ouest - Propane.....	1 423.57 \$
56. Intermarché - Aréna, divers.....	84.16 \$
57. Therrien, Raymond - Entretien ménage.....	812.08 \$
58. Hébert, Daniel - Bottes de sécurité.....	177.03 \$
59. Télébec - Aréna.....	108.66 \$
60. Paquette, Gérard - Entretien machinerie.....	10.20 \$
61. Roy, Yvan - Frais de déplacement.....	205.00 \$
62. Télédistribution Amos - Aréna.....	57.43 \$
63. Therrien, Alain - Frais de déplacement.....	135.00 \$
64. Ministre des Finances - Sûreté du Québec.....	50 650.00 \$
65. MRC Abitibi - Rapport extraction trimestriel.....	81.90 \$
66. Chayer, Guy - Frais entretien terrain de balle.....	500.00 \$
67. Centre de rénovation Barraute - Égout.....	55.88 \$
68. Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement.....	1 087.72 \$
69. Bell média - Publicité radio.....	2 618.90 \$
70. Centre de rénovation Barraute - Achat garage, aréna, comité embel.....	1 511.47 \$
71. Hydro-Québec - Frais électricité.....	881.03 \$
72. Therrien, Alain - Frais de déplacement.....	164.50 \$
73. Société ent. Générales Pajula - Récupération bardeaux.....	1 346.76 \$
74. Transport R. Desrosiers - Camp de jour.....	402.41 \$
75. Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement.....	8 906.99 \$
76. H2lab - Analyse d'eau potable et eaux usées.....	382.00 \$
77. MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage.....	1 385.33 \$
78. Hydro-Québec - Frais électricité.....	7 931.83 \$
79. Bell mobilité - Frais de cellulaires.....	690.58 \$
80. Lamoureux DL & Ass. - Inst. Temporaire 13e Ave.....	1 267.54 \$
81. Revenu Québec - TPS à payer.....	9 624.84 \$
82. Autobus Maheux - Frais de messagerie.....	77.61 \$
83. Corporation Mont-Vidéo - Pub. Super chaise.....	431.16 \$
84. Dépanneur Béjamy - Essence.....	102.00 \$
85. Dicom Express - Frais de messagerie.....	39.45 \$
86. Les Entreprises Hardy - Huile, filtre, essence.....	144.21 \$
87. Sylvie Gagnon, notaire - Honoraires professionnels.....	1 813.51 \$
88. Télébec - Publicité annuaire.....	26.86 \$
89. UAP - Entretien machinerie.....	138.86 \$
90. Usinage Lacroix - Entretien sableuse.....	141.73 \$
91. Visa Desjardins - Frais de représentation, comité embellissement.....	1 929.59 \$
92. Jacquelin Gamelin enrg. - Rempl. Place Lebel.....	227.65 \$
93. Pages jaunes - Placement en ligne.....	31.73 \$
94. Roy, Yvan - Frais de déplacement.....	90.00 \$
95. Trudel, Sylvie - Frais de déplacement.....	45.00 \$
96. Centre du camion Amos - Entretien camion.....	8.03 \$
97. Machinerie 3M - Location pelle place Lebel.....	6 582.32 \$
98. Xylem Canada - Régulateur poste pompage eaux usées.....	331.13 \$
99. Deshaies - Aréna.....	1 828.15 \$
100. Frito Lay - Aréna.....	413.19 \$
101. L'infuseur - Aréna.....	501.12 \$
102. M.A.Y.A. - Aréna.....	191.23 \$
103. Jacquelin Gamelin enrg. - Rempl. Place Lebel.....	1 239.43 \$
104. Therrien, Alain - Frais de déplacement.....	90.00 \$
TOTAL.....	296 353.50 \$

Monsieur Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, informe les conseillers que les déductions à la source de la municipalité sont payées et à jour auprès des deux paliers gouvernementaux.

Correspondance

CNESST – Taux de versement périodique

Un nouveau taux de versement périodique pour l'année 2019 a été établi par la CNESST, celui-ci est de 1,32\$. Celui-ci sera utilisé pour calculer le montant des prochains versements à acquitter auprès de Revenu Québec.

MAMH – Proportion médiane et facteur comparatif 2020

Le MAMH a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Barraute pour l'exercice financier 2020. Les résultats sont les suivants : Proportion médiane : 96 %, facteur comparatif : 1.04.

BFL Canada – Vaccin antigrippal saison 2019-2020

Informations sur la vaccination antigrippale 2019-2020, transmission des informations sur les recommandations du comité consultatif national de l'immunisation.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Accès aux plans pour la pêche récréative

Le MFFP a financé 48 projets dans plusieurs régions du Québec dans le cadre de son programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative. Près de 1M\$ d'aide financière a été accordé en 2019-2020. Le programme comprend deux volets, un d'accès aux plans d'eau, dont 31 projets qui ont été financés et le volet stations de nettoyage d'embarcations, dont 17 projets ont reçu une aide financière. En Abitibi-Témiscamingue six projets ont reçu une aide : 3 projets d'accès aux plans d'eau pour Preissac, Authier-Nord et Rouyn-Noranda ainsi que 3 projets de stations de nettoyage pour Preissac, Authier-Nord et Ville-Marie.

Communication FQM – Normes relatives à la concentration maximale de plomb dans l'eau

Le gouvernement du Québec annoncé son intention d'adopter la norme recommandée par Santé Canada concernant le plomb en abaissant la norme de concentration maximale de 10 à 5 microgrammes par litre d'eau. Des discussions se poursuivront concernant les modalités et les mesures contenues dans le plan d'action gouvernemental.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen réitère une demande concernant le déneigement. M. Therrien informe celui-ci que l'an dernier un accord avait été conclu avec celui-ci sur une méthode de déneigement. Des vérifications seront effectuées afin de s'assurer que ce qui a été déjà entendu l'an dernier soit effectué.

2019-1104-166

DEMANDE D'ACHAT – PARCELLE DE TERRAIN « ANCIEN TERRAIN DE TENNIS »

Attendu qu'une citoyenne a procédé à une demande d'achat d'une parcelle de terrain de « l'ancien terrain de tennis » ;

Attendu qu'une première demande avait été refusée compte tenu de la superficie demandée ;

Attendu que Mme Nicole Jobin modifie sa demande d'achat de parcelle pour une plus petite superficie ;

Attendu que la demande de Mme Jobin assurera la sécurité de sa propriété ;

Il est proposé par M. Marc Hardy, second par M. Dave Bourque et unanimement résolu d'accepter la demande de Mme Nicole Jobin. La Municipalité de Barraute procédera à la vente d'une parcelle de terrain du lot # 5 379 264. La superficie exacte et prix seront précisés après analyse.

Un citoyen s'informe de l'application des mesures en cas de non-respect de la réglementation en vigueur concernant la neige. M. Therrien informe que la remise de contravention est effectuée lorsque les preuves nécessaires sont recueillies.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

CALENDRIER DES TRAVAUX

Aucun nouveau calendrier n'est présenté.

SUIVI

CPTAQ – DEMANDE M. SERGE FISET

La Municipalité a appuyé la demande de M. Fiset à la CPTAQ afin de leur permettre de procéder à la vente du demi-lot ayant un usage de gravière.

CREAT – BORNES ELECTRIQUES

Le premier versement de la subvention a été transmis suite au protocole d'entente intervenu entre la municipalité et le CREAT concernant le déploiement de bornes de recharge électriques.

SUBVENTION PPA-ES –BOULEVARD 12^E AVENUE

Un montant de 5 000 \$ a été accordé à la municipalité de Barraute dans le cadre du programme PPA-ES.

ASSURANCES DE DOMMAGES 2020-2021

Dépôt du rapport d'analyse des conditions de renouvellement en assurances de dommages 2019-2020.

MTQ – FEUX CLIGNOTANTS « COIN RICHELIEU »

Mme Geneviève Mattson informe qu'elle a bien reçu la demande de feux clignotants pour l'intersection des routes 386 Ouest et 397 Nord. La demande a été transmise au directeur général, M. Philippe Lemire.

AUTRE INFORMATION

Aucune autre information n'est ajoutée.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

Aucune autre information nouvelle à transmettre.

2019-1104-167

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. MICHEL GAGNON

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement # 124 de la Municipalité de Barraute, présentée par M. Michel Gagnon sur le lot 5 380 081, cadastre du Québec et portant sur les problèmes suivants :

- Modification au cadastre pour séparer le lot # 5 380 081, pour un terrain d'une dimension de 4 180,6 m² et un terrain de 3 376 m²;
- Le terrain de 3 376 m² aura une profondeur de 48,85 mètres et une superficie de 3 376 m² suite à une modification du cadastre;

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage;

Attendu que le propriétaire a été informé que suite à cette division, le lot qui aura la superficie de 3 376 m² ne sera plus construisible en vertu du règlement de lotissement;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits le 21 octobre 2019 ;

Attendu que les Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2019-03) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à M. Michel Gagnon, sur le lot 5 380 081, cadastre du Québec et autorise : la division du lot # 5 380 081 pour un terrain de 4 180 m² et un terrain de 3 376 m².

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées.

2019-1104-168

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. ÉRIC LYRETTE

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par M. Éric Lyrette sur le lot 5 378 958, cadastre du Québec et portant sur les problèmes suivants :

- Marge de recul arrière de la résidence inférieure à la marge minimale prescrite de 25%, soit 8,38 mètres;
- Marges de recul arrières de la remise et remise à bois inférieures à celles prescrites qui est de 2 mètres;
- Distance entre la résidence et la remise à bois inférieure à celle prescrite de 3 mètres;
- Distance entre la remise et la remise à bois inférieure à celle prescrite de 2 mètres.

Attendu que la propriété est installée depuis 1985, au début du premier règlement en vigueur;

Attendu que la situation ne cause aucun préjudice au voisinage et que le tout a été fait de bonne foi;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits le 21 octobre 2019 ;

Attendu que les Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2019-04) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à M. Éric Lyrette, sur le lot 5 378 958, cadastre du Québec et autorise :

- Marge de recul arrière de la résidence inférieure à la marge minimale prescrite de 25%, soit 8,38 mètres;
- Marges de recul arrières de la remise et remise à bois inférieures à celles prescrites qui est de 2 mètres;
- Distance entre la résidence et la remise à bois inférieure à celle prescrite de 3 mètres;
- Distance entre la remise et la remise à bois inférieure à celle prescrite de 2 mètres.

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées. De plus, la dérogation porte sur la remise existante, advenant une rénovation de celle-ci, le propriétaire devra se conformer à la réglementation en vigueur.

2019-1104-169

MISE À JOUR – RECUEIL DES POLITIQUES EN RESSOURCES HUMAINES

Attendu que la Municipalité de Barraute a procédé à la mise à jour de certains articles et documents du Recueil des politiques des ressources humaines ;

Attendu que les membres du conseil devaient réévaluer les taux d'augmentation salariale pour les trois prochaines années, soit 2020, 2021 et 2022 ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance et étudié les demandes de modification aux conditions de travail des employés ;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu d'adopter et d'autoriser les demandes salariales et modifications suivantes faisant partie intégrante des Politiques de Ressources humaines :

- Demandes salariales : Consentir une augmentation de salaire de l'ordre de 2,5 % aux employés municipaux pour les trois prochaines années, soit 2020, 2021 et 2022. L'article 12 – « Salaires et classifications » des politiques « Conditions de travail des employés » et « Conditions de travail des employés temporaires, saisonniers, occasionnels » sera modifié en conséquence. Les échelles salariales des employés municipaux sont également mises à jour aux années 2020-2021 et 2022 selon l'augmentation adoptée;
- Conditions de travail des employés permanents, à l'article 24, le nombre de jours maladie est ajusté pour la même proportion que les employés temporaires, saisonniers, occasionnels;
- Conditions de travail des employés temporaires, saisonniers, occasionnels, à l'article 22, des précisions sont appliquées concernant le calcul des années de service et années d'ancienneté.

2019-1104-170

AJUSTEMENTS VACANCES

Attendu que suite à des vérifications administratives, une révision du taux de vacances doit être ajustée pour certains employés ;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance et étudié le dossier des employés concernés par l'ajustement ;

Attendu que cette dépense n'a pas été inscrite aux prévisions budgétaires de l'an 2019 ;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que les employés reçoivent l'ajustement relié à leur dossier respectif pour un montant total de 9 772,32 \$ à même les fonds de fonctionnement.

2019-1104-171

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT TARIFICATION DES SERVICES

Avis de motion est donné par le conseiller M. Dave Bourque, qu'au cours d'une prochaine assemblée, il sera présenté un règlement relatif à la tarification des services de la Municipalité de Barraute.

2019-1104-172

AVIS DE MOTION – MODIFICATION PROGRAMME DE REVITALISATION

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Marc Hardy qu'au cours d'une prochaine assemblée, il sera présenté un règlement visant à modifier les modalités du programme de revitalisation de la municipalité de Barraute.

2019-1104-173

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉFINISSANT LE TAUX DE TAXATION 2020

Avis de motion est donné par le conseiller M. Alexandre Lupien, qu'au cours d'une prochaine assemblée, il sera présenté un règlement visant à déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2020.

2019-1104-174

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 160

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 160 afin d'augmenter la dépense de 21 450 \$ en affectant à cette fin une partie du fonds général;

ATTENDU que la Municipalité de Barraute a décrété, par le biais du règlement numéro 160, une dépense de 400 000 \$ et un emprunt de 400 000.\$ pour l'achat d'un bâtiment et infrastructure municipale;

Il est, par conséquent, proposé par Mme Manon Plante appuyé par M. Marc Hardy et résolu unanimement :

- QUE le titre du règlement numéro 160 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 160 décrétant des dépenses de 421 450 \$ et un emprunt de 421 450 \$ pour l'achat d'un bâtiment et infrastructure municipale»;
- QUE l'article 1 du règlement numéro 160 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à acquérir le lot # 5 379 386, incluant les bâtiments et infrastructures selon le contrat d'achat préparé par Me Sylvie Gagnon, portant le numéro 19G14160295, en date du 4 octobre 2019, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Alain Therrien, en date du 10 octobre 2019, lesquels fonds partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B »;
- QUE l'article 2 du règlement numéro 160 est remplacé par le suivant : « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 421 450 \$ aux fins du présent règlement. »;
- QUE l'article 3 du règlement numéro 160 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 421 450 \$ sur une période de vingt ans et affecter une somme de 21 450 \$ provenant du fonds général;
- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2019-1104-175

TARIFICATION ARÉNA

Attendu qu'une mise à jour des coûts de location de glace doit être appliquée à la grille de tarification du Service des loisirs de la Municipalité de Barraute ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu de modifier le tarif de location de glace « Glace – Adulte », à 90,00 \$ par heure à compter du 1^{er} janvier 2020 et qu'un supplément sera facturé après une heure à la fin de la dernière utilisation de glace de la journée selon le taux horaire de location en vigueur.

2019-1104-176

PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC ABITIBI – AVIS ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

ATTENDU QUE La MRC de l'Abitibi a adopté le 13 avril 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

ATTENDU QUE La MRC de l'Abitibi a, en vertu de l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie, soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

ATTENDU QUE En vertu de l'article 15 de ladite Loi, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC de l'Abitibi sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

ATTENDU QUE En vertu de l'article 16 de ladite Loi, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation du plan de mise en œuvre proposé.

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE MORIN ET APPUYÉ PAR M. ALEXANDRE LUPIEN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

- La Municipalité de Barraute donne son avis à la MRC de l'Abitibi sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose, en lui soumettant ses commentaires sur les propositions qui lui ont été faites.

- La Municipalité de Barraute adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

MRC ABITIBI – FONDS FORET

Des projets seront étudiés lors de la rencontre du Comité DEL pour émettre leurs recommandations de projet à transmettre à la MRC Abitibi pour le 15 novembre.

2019-1104-177

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2019-1104-178

ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUIITS - AKIFER

Attendu que les membres du conseil municipal prennent connaissance d'une offre de service pour l'analyse de vulnérabilité du puits de la Municipalité de Barraute;

Attendu qu'une aide financière sera disponible dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de l'entreprise Akifer pour un montant de 8 685 \$ plus taxes, réf. : PR19-473 pour procéder à l'analyse de vulnérabilité du puits de la Municipalité de Barraute.

2019-1104-178-1

VOLET 1 – PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D’EAU POTABLE (PPASEP)

Attendu que la Municipalité de Barraute a pris connaissance du cadre normatif entourant les règles et normes du PPASEP;

Attendu que la Municipalité de Barraute désire présenter une demande d’aide financière au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l’analyse de la vulnérabilité des sources d’eau potable de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu de mandater et autoriser M. Alain Therrien, directeur général | sec. trésorier à compléter, signer et transmettre la demande d’aide financière au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l’analyse de la vulnérabilité des sources d’eau potable de la Municipalité de Barraute.

GOVERNANCE DES ÉCOLES PUBLIQUES

La Municipalité de Barraute reporte ce point à une prochaine assemblée.

2019-1104-179

ACHAT – PLATEAUX SPORTIFS

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d’une demande pour l’achat d’un tapis roulant usagé pour la salle de conditionnement physique de l’école secondaire Natagan;

Attendu que la Municipalité de Barraute a adopté dans le plan de développement stratégique l’objectif d’améliorer l’accès aux infrastructures en sport et plein air;

Attendu que ledit tapis roulant sera utilisé dans le cadre des activités aux plateaux sportifs selon le protocole d’entente entre la Commission scolaire Harricana et la Municipalité de Barraute;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu d’autoriser M. Jonathan Grignon, agent de développement à procéder à l’achat d’un tapis roulant usagé pour la salle de conditionnement de l’école secondaire Natagan.

2019-1104-180

PROJET « ACCESSIBILITÉ À LA MONTAGNE »

Attendu qu’une demande d’aide financière dans le cadre du projet « Accès à la montagne » déposée par M. Jonathan Grignon a été approuvée par Philanthropie Abitibi-Témiscamingue FCAT;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu de mandater et autoriser M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l’entente de subvention entre la Municipalité de Barraute et Philanthropie Abitibi-Témiscamingue, Fondations communautaires du Canda (FCC) pour le projet « Notre montagne, notre communauté ».

2019-1104-181

RENOUVELLEMENT ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE ÉLÈVES DU PRIMAIRE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte de défrayer, pour l’année 2019-2020, les cartes de membre de tous les élèves du primaire, qui se présenteront pour abonnement à la bibliothèque.

2019-1104-182

DEMANDE DE CAUTIONNEMENT – FOIRE DU CAMIONNEUR

Considérant que la Foire du Camionneur de Barraute désire obtenir un prêt d’une institution financière au montant de 175,000.00\$ d’une durée d’un an;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute se porte caution en faveur de la Foire du Camionneur de Barraute d'un montant de 175,000.00\$ pour un terme d'un an selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Cautionnement spécifique ainsi que de faire parvenir les états financiers à la Municipalité de Barraute ;

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

2019-1104-183

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE AMIDANSE

Attendu que le comité de l'école Amidanse a transmis une demande d'aide financière à la Municipalité de Barraute dans le cadre de leur levée de fonds pour le spectacle annuel ;

Attendu que l'organisme offre des cours adressés aux enfants et adolescents de la Municipalité de Barraute;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute offre une aide financière au montant de 100,00\$ à l'École Amidanse de Barraute.

2019-1104-184

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – NOËL DES ENFANTS

Attendu que le Conseil 3490 des Chevaliers de Colomb en collaboration avec le Club Optimiste de Barraute sollicitent l'aide financière de la Municipalité, pour contribuer à la réalisation du Noël des Enfants qui se tiendra le 8 décembre 2019 ;

En conséquence, il est unanimement résolu que la Municipalité de Barraute souscrive la somme de 200 \$ au Noël des Enfants 2019, organisé par les Chevaliers de Colomb et le Club Optimiste de Barraute.

2019-1104-185

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION OLO

Attendu que le CISSSAT a transmis une demande d'aide financière à la Municipalité de Barraute dans le cadre de leur levée de fonds pour la Fondation OLO ;

Attendu que la Fondation OLO offre de l'aide aux parents dans le besoin, incluant les familles habitant sur le territoire de la Municipalité de Barraute;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute offre une aide financière au montant de 200,00\$ dans le cadre de la campagne de financement de la Fondation OLO du CISSSAT.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRÉVENTION SUICIDE

La Municipalité de Barraute s'abstient de contribuer financièrement à la campagne de financement de l'organisme Prévention suicide.

RADIO BORÉALE

La Municipalité de Barraute s'abstient de contribuer financièrement à la radio communautaire Radio Boréale.

CAMPAGNE PROVINCIALE « VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON »

La Municipalité de Barraute s'abstient de participer à cette campagne.

LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET TARIFICATION – VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Attendu que le secrétaire-trésorier dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Barraute, ladite liste faisant état des arrérages suivants :

Arrérages courants	187 409.63 \$
Arrérages non échus	2 290.56 \$
Arrérages de taxes 2018	43 609.16 \$
Arrérages de taxes 2017	27 519.46 \$
Arrérages de taxes 2016	23 564.16 \$
Arrérages d'intérêts	36 178.95 \$
Pour un grand total de	320 571.92 \$

En conséquence, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute prenne les dispositions nécessaires pour vendre les propriétés incluses dans ladite liste d'arrérages pour non-paiement de taxes municipales.

ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Le directeur général M. Alain Therrien remet à titre d'information aux Membres du Conseil, une copie des états financiers en date du 30 septembre 2019. Ceux-ci sont invités à consulter le document et il sera disponible pour répondre à leurs questions à tout moment.

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUES ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Le directeur général M. Alain Therrien remet à titre d'information aux Membres du Conseil, une copie des états comparatifs des revenus et dépenses en date du 30 septembre 2019. Ceux-ci sont invités à consulter le document et il sera disponible pour répondre à leurs questions à tout moment.

DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

La Municipalité de Barraute adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions publiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la Municipalité de Barraute adhère.

Pour la Municipalité de Barraute, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le pallier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant ;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore ;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Barraute représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu par la présente déclaration que la Municipalité de Barraute pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, la Municipalité de Barraute se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion ;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions ;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant ;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

2019-1104-188

FORMATION POMPIERS

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Barraute désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Barraute prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces

pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi.

INFORMATIONS DIVERSES

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS – PÉRIODE DES FÊTES

Les bureaux administratifs de la Municipalité de Barraute seront fermés du 23 décembre 2019 au 2 janvier 2020 inclusivement.

MISE À JOUR – CALENDRIER DES DATES À RETENIR

Le calendrier des dates à retenir pour décembre 2019 est remis aux membres du conseil.

L'adoption des Prévisions budgétaires pour l'Année 2020, se déroulera lors d'une assemblée spéciale qui sera tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, le mercredi dix-huitième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf, à compter de dix-neuf heures.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des informations concernant le contenu du site internet sont demandées. Une démonstration et explications sont effectuées durant la séance pour les menus et contenus du site web de la Municipalité de Barraute.

Des questionnements sont amenés concernant l'avenir du Journal Boum, M. Therrien explique que le dossier est en étude auprès du Comité DEL.

2019-1104-189

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20 h 53.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier